

LE PARCOURS DIFFERENCIÉ EN FIN DE TERMINALE PROFESSIONNELLE

L'objectif de la réforme du lycée professionnel

L'objectif poursuivi par cette réforme est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

Des mesures ont été décidées qui visent à :

- Lutter contre le décrochage scolaire;
 - Améliorer la réussite dans la poursuite d'études;
 - Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.
- **Mesure 4** : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève: obtenir un diplôme puis accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Présentation de la mesure « parcours différencié en classe de terminale professionnelle »

- **Début** après les épreuves du baccalauréat : le 3 novembre 2025
- **Dure jusqu'à début décembre :**
- **Parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures :**
 - 25 heures de cours : 2/3 de renforcement disciplinaire et méthodologique, 1/3 de développement des compétences psychosociales
 - 5 heures de travail personnel encadré
- **Parcours de préparation à l'insertion :**
 - PFMP exceptionnelles pour les élèves avec un projet imminent
 - Intervention des entreprises, des partenaires en établissement selon un format à définir

Présentation de la mesure « parcours différencié en classe de terminale professionnelle »

Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
CCF en enseignement général et professionnel										
<ul style="list-style-type: none"> • Tronc commun à tous les élèves (Enseignements généraux et professionnels) • 6 semaines de PFMP planifiées à l'initiative des EPENC • Soutien du parcours 								Epreuves ponctuelles sauf PSE et oral de projet	Parcours Prépa insertion professionnelle Parcours Prépa Poursuite d'études	Epreuves terminales : PSE + Projet

Que comprend le parcours de préparation à la poursuite d'études ?

Le parcours de préparation à la poursuite d'études vise un renforcement disciplinaire et méthodologique ainsi que le développement de compétences psychosociales. Il sera fondé sur **des apports relevant d'enseignements professionnels et généraux** et différentes modalités pédagogiques pourront être mises en œuvre, en fonction des profils et projets des élèves.

Organisés par l'équipe pédagogique au sein du lycée d'origine, il pourra associer des professeurs intervenant dans les formations supérieures visées afin de permettre aux lycéens de mieux anticiper le cadre de formation et les attendus (disciplinaires, méthodologiques et organisationnels).

Ce nouveau parcours remplace les modules de préparation à la poursuite d'études et d'insertion professionnelle.

Est-ce que les élèves qui souhaitent suivre le parcours de préparation à l'insertion professionnelle sont dispensés de participer à Parcoursup ?

Non, les vœux ou l'absence de vœux dans Parcoursup n'ont pas d'influence sur le suivi de l'un ou l'autre parcours. De même, le suivi de l'un ou l'autre parcours n'empêche pas les vœux Parcoursup, en phase principale comme en phase complémentaire. Les élèves pourront faire des vœux de poursuite d'études avec Parcoursup quel que soit leur choix de parcours.

L'élève qui suit le parcours de préparation à l'insertion professionnelle pourra-t-il poursuivre ses études ?

Oui, le parcours choisi par l'élève n'est pas déterminant pour Parcoursup, ni pour la poursuite d'études.